

Comment déposer vos bâches d'ensilage et vos films d'enrubannage ?



Les bâches d'ensilage et les films d'enrubannage doivent être apportés **pliés en vrac** et **non dans des sacs**

Comment déposer vos ficelles et filets ?

1 Demandez vos sacs de collecte

→ Obtenez auprès de votre fournisseur de ficelles ou filets, des sacs de 250 L spécialement conçus pour ces collectes.

2 Retirez

→ Découpez les ficelles et retirez les filets.



3 Nettoyez

→ Secouez pour enlever le maximum de fourrage.



4 Conditionnez



→ Mettez ficelles et filets dans des sacs de collecte séparés.



NE PAS MÉLANGER

5 Stockez

→ Stockez vos sacs sur une palette, au sec et à l'abri.



Les plastiques usagés collectés sont :

- ficelles 100% polypropylène utilisées pour le conditionnement des fourrages, pour le palissage de la vigne ou en horticulture,
- filets 100% polyéthylène utilisés pour le conditionnement des balles rondes.

Que deviennent les plastiques collectés ?



Collecte des plastiques agricoles 2020

Depuis 2009, les exploitants agricoles du territoire de Cère et Goul en Carladès bénéficient chaque année d'une collecte gratuite des plastiques, filets et ficelles agricoles usagés.

Cette année, **Cère et Goul en Carladès**, a choisi de poursuivre ce service auprès des exploitants du territoire, malgré les difficultés rencontrées par la filière de valorisation suite aux restrictions imposées par la Chine dans le cadre de ses importations de plastiques.

Cette opération permet de donner les moyens à la population agricole, de plus en plus soucieuse de préserver la qualité de l'environnement, de s'impliquer concrètement dans cette action de préservation.

En 2019, la collecte a permis de rassembler, sur le territoire de Cère et Goul en Carladès, près de **50 tonnes de films d'enrubannage et de bâches d'ensilage** et **16 tonnes** de ficelles et filets.

Ces déchets ont été acheminés vers une usine de recyclage afin **d'y être revalorisés**.

Afin de procéder à une pleine réussite de cette opération, il vous est demandé d'apporter vos plastiques agricoles **propres et non mélangés** sur les sites qui y seront dédiés.

Vous trouverez également ci-joint **une enquête menée par la Chambre d'agriculture en vue de l'organisation d'une collecte de pneus d'ensilage**. **Merci de la compléter et de la retourner à la Chambre d'agriculture ou la déposer lors de votre dépôt de plastiques agricoles**

Nous vous remercions de votre collaboration pour la réussite de cette collecte et la protection de notre environnement.

Alain FALIERES

Vice-Président de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès